



Règlement du concours ‘Première ‘La voie de la justice’’

Article 1

Le concours est organisé par l’ASBL UBA, dont le siège social est situé Esplanade 1 – boîte 8 à 1020 Bruxelles (Laeken). Ce concours s’adresse exclusivement aux travailleurs des entreprises membres de l’UBA. La participation est gratuite. Le concours se déroule du 07/01/2020 au 09/01/2020, à minuit. La participation au concours n’est possible que par l’intermédiaire du site Internet, en utilisant le formulaire prévu à cet effet.

Article 2

Le concours est ouvert à toute personne physique domiciliée en Belgique et âgée d’au moins 18 ans au 07/01/2020. Les personnes suivantes sont exclues du concours : les personnes non membres de l’UBA, le personnel de l’UBA et les membres de leur famille vivant sous le même toit.

Article 3

Il y a des prix attachés au concours, un total de 10 billets en duo pour la première ‘La voie de la justice’ le samedi 18 janvier 2020 à 20 heures au Bozar à Bruxelles. Un billet en duo a une valeur commerciale de 20,00 € et se compose de 2 billets individuels.

Article 4

Pour avoir une chance de gagner, le participant doit répondre à une question de concours et à une question subsidiaire. Par la suite, il doit être identifiable comme membre de l’UBA et disposer d’un profil UBA.

Article 5

Le concours met 10 cadeaux en jeu : il y a donc un total de 10 gagnants. En cas d’ex aequo, la personne qui a participé le plus tôt est le vainqueur. UBA informera les gagnants par e-mail le 10/01/2020.

Article 7

Les prix ne peuvent en aucun cas être échangés, en tout ou en partie, contre leur valeur en numéraire ou contre tout autre prix.

Article 8

Les organisateurs de ce concours déclinent toute responsabilité en cas de modification ou d’annulation du concours pour cause de force majeure ou d’événement indépendant de leur volonté.

Article 10

Conformément aux dispositions de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée dans le traitement des données à caractère personnel, UBA informe les participants que leurs données personnelles seront reprises dans une liste d’adresses et que ces données pourront être utilisées pour d’autres promotions et offres de l’UBA et de ses partenaires commerciaux. Dans tous les cas, chaque participant a le droit d’accéder à ses données et le droit de les modifier si elles sont incorrectes.

Article 11

En participant à ce concours, chaque participant accepte le présent règlement sans réserve.